



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°28 du : 2 décembre 2020
Délibération n° : 2020.026
Page 1 sur 2

Objet : Représentation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras au sein des commissions des EPCI

Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2020, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Communauté de communes du Briançonnais le 02 décembre 2020 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5 / 5 Voix			
Arnaud MURGIA	Pouvoir à Pierre LEROY	Éric PEYTHIEU	Présent
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	<i>Présent</i>
Émilie DESMOULINS	Présente	Gabriel LEON	<i>Présent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<i>Excusé</i>	Marine MICHEL	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 / 4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Présent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	Présent	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	Présent	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2 / 2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>
Alice PRUD'HOMME	Présente	Patrick VIGNE	<i>Absent</i>

Vu

Le travail de relais de l'information qui doit être fait entre le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et les EPCI le constituant ;

Que ces échanges sont importants aussi bien d'un point de vue politique que technique pour le suivi des missions et des projets mis en place sur le territoire ;

L'intérêt collectif à travailler ensemble au sein de chaque EPCI sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, géographiquement étendu.

CONSIDERANT

Que le Président a nommé des élus référents au sein du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras sur chaque thématique dont le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras a la charge ;

Que les EPCI ont des commissions en lien avec les thématiques suivies par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;



AR Prefecture

005-200052801-20201202-2020026REPRESEN-DE
 Reçu le 08/12/2020
 Publié le 08/12/2020

PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°28 du : 2 décembre 2020

Délibération n° : 2020.026

Page 2 sur 2

Objet : Représentation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras au sein des commissions des EPCI

Que les temps d'échange, de concertation et de mise en commun entre le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et ses EPCI rendront les actions plus efficaces.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11
Nombre de membres présents	10	Nombres de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés		11	
Pour	11	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras puisse avoir la liste des commissions et de ses membres dans chaque EPCI ;

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, par le biais de ses élus et/ou techniciens, puisse être invité et participer selon l'ordre du jour aux commissions des EPCI.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
 Pierre LEROY